



Commune de Mijoux

Rue Dame Pernette

01410 Mijoux

L'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 génèrent la réforme de la publicité des actes. Ainsi, depuis le 01 juillet 2022, le compte rendu des séances du Conseil Municipal est supprimé. Il est remplacé par la publication d'une liste de délibérations publiée dans les huit jours suivant le conseil et examinées en séance. Le procès-verbal subsiste mais ne sera publié (par affichage et dépôt sur le site internet de la commune) qu'après approbation lors de la réunion du Conseil Municipal suivant. Ainsi, le procès-verbal de la séance du 29.01.2026 ne sera publié qu'après la réunion du prochain CM

LISTE DES DELIBERATIONS DU CM du 29.01.2026 – VISA&CONTROLE DE LEGALITE

Présents : MM. M. VIALLET. P. ECAILLE. S. JUHEN D. JULLIARD. G. LEGAY. M. VUILLEMOZ.

Absents excusés : C. GROSGURIN (donne son pouvoir à D. JULLIARD). M.C. COUTURIER (donne son pouvoir à G. LEGAY). J.F. JOLY (donne son pouvoir à P. ECAILLE).

Secrétaire de séance : S. JUHEN

Ouverture de la séance à 19h à la salle du conseil de MIJOUX

| NUMERO | OBJET | DECISION |
|----------|---|-----------|
| 2026.001 | Autorisation donnée au maire de signer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec Mme Perrier pour l'installation d'un food truck au centre-village pendant les vacances de février 2026 | approuvée |
| | | |
| 2026.002 | Autorisation donnée à la maire de signer un avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'École de Ski Internationale pour ses activités d'initiation au biathlon dans les cas où en raison des conditions d'enneigement le jardin d'enfants de l'ESI n'est pas exploitable | approuvée |

Mijoux, le 30.01.2026

Martine VIALLET, maire